

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, LEAL Séverine, Messieurs DAPRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick

Absent excusé : Mesdames JULIEN Valérie (procuration à Monsieur SCOTTI Patrick), MAZIERE Audrey (procuration à Monsieur HUSER Marc), Monsieur THOMAS Frédéric (procuration à Monsieur PIZOIRD Vincent)

Convocation et affichage : 17/09/2020

Secrétaire de séance : Madame GRONCHI Karine

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point important à l'ordre du jour, à savoir l'adhésion à l'Agence Départementale « Ingénierie et Territoires (IT04) ».

**Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'ajout d'un point important à l'ordre du jour, à savoir l'adhésion à l'Agence Départementale « Ingénierie et Territoires (IT04) ».**

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AOUT 2020**

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du conseil municipal du 18 août 2020 et le soumet à approbation.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 août 2020.**

**1. DELIBERATION CONCERNANT LE VIREMENT DE CREDIT – BUDGET PRINCIPAL 2020**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que des virements de crédits d'ordre budgétaires sont nécessaires sur le budget principal afin d'abonder les articles budgétaires 6531 « indemnités élus » et 6533 « cotisations retraite élus ».

Il propose donc les opérations suivantes :

ARTICLE	BUDGET 2020	AUGMENTATION	DIMINUTION	SITUATION NOUVELLE
DF 022	6 500.00 €	0.00 €	1 600.00 €	4 900.00 €
DF 6531	11 200.00 €	1 550.00 €	0.00 €	12 750.00€
DF 6533	500.00 €	50.00 €	0.00 €	550.00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ces différents points.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits proposés ci-dessus.**

**2. DELIBERATION CONCERNANT LE CONTRAT DE MAINTENANCE DE LA POMPE A CHALEUR ET DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT D'AIR DE LA SALLE COEUR DE VILLAGE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de passer un contrat de maintenance pour la pompe à chaleur et la centrale de traitement d'air de la salle cœur de village.

Monsieur le Maire présente les devis des trois sociétés ayant répondu à notre sollicitation. Il s'agit des Sociétés Climalogis, ClimaX et Pascuito, pour un montant respectivement de 780 € TTC (référence 01.09.2020), 430,16 € TTC (référence 5772) et 758,40 € TTC (référence E3606).

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de passer un contrat d'entretien pour la pompe à chaleur et la centrale de traitement d'air de la salle de cœur de village pour une durée de un an, valide le devis de la société ClimaX pour un montant de 430,16 € TTC, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien et les documents relatif à cette affaire.**

### **3. DELIBERATION CONCERNANT LA CONVENTION LOCATION MISE A DISPOSITION SALLE ET MATERIEL AVEC L'ASSOCIATION pARTage**

Monsieur le Maire présente la convention entre la Mairie et l'Association pARTage dans le cadre des cours de vitraux animées par Madame Ans Barillé-Riedijk au cours de l'année scolaire 2020-2021.

**Le Conseil, à l'unanimité, valide la convention entre la Mairie et l'Association pARTage dans le cadre des cours de vitraux animées par Madame Ans Barillé-Riedijk au cours de l'année scolaire 2020-2021, autorise le Maire à signer cette convention.**

### **4. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) 2019 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JABRON LURE VANCON DURANCE (CCJLVD)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que sur le territoire de la CCJLVD le Service Public d'Assainissement Non Collectif est géré à l'échelle intercommunale.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance (CCJLVD) est tenue de publier un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCJLVD.

Monsieur le Maire indique que ce rapport a pour objet principal une réelle transparence dans la gestion du service, tant au plan technique que financier. Il permet ainsi d'apprécier la qualité du service et rechercher une meilleure maîtrise des coûts.

Monsieur le Maire précise qu'un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) 2019 du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCJLVD.

Il est notamment fait mention que le bilan à la fin 2019, sur 356 installations diagnostiquées au sein de la CCJLVD (dont 22 à Bevons) :

- 82 (23%) sont conformes (dont 3 (14%) à Bevons)
- 112 (31%) sont non conformes tolérables (dont 8 (36%) à Bevons)
- 162 (46%) sont non conformes (dont 11 (50%) à Bevons)

Il est également précisé les tarifs en vigueur, pour les contrôles :

- Installations neuves ou réhabilitées : 180 € (conception), 132 € (bonne exécution), 134 € (contre-visite)
- Installations existantes : 150 € (fonctionnement et entretien tous les 10 ans)
- Vente d'immeubles : 150 € (fonctionnement et entretien)

Enfin, en cas de non-conformité, la pénalité est fixée à 200% du contrôle d'installations existantes, soit 300 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCJLVD 2019.**

### **5. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JABRON LURE VANCON DURANCE (CCJLVD)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que sur le territoire de la CCJLVD le Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés est géré à l'échelle intercommunale.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance (CCJLVD) est tenue de publier un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés.

Monsieur le Maire indique que ce rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente

notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps. Il présente aussi les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets.

Monsieur le Maire précise qu'un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le Rapport sur le prix et la qualité du service public (RPOS) 2019 du Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés de la CCJLVD.

Il est notamment fait mention que :

- la CCJLVD a produit 1435 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (soit 276 kg/habitant) et 328,86 tonnes de déchets recyclables (emballages, papiers et verre)
- les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 576 510,51 €
- les recettes de fonctionnement se sont élevées à 635 548,42 €
  - o soit un résultat de fonctionnement de 59 037,91 €
- les dépenses d'investissement se sont élevées à 63 576,00 €
- les recettes d'investissement se sont élevées à 162,00 €
  - o soit un résultat d'investissement de – 63 414,00 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés de la CCJLVD 2019.**

## **6. APPROBATION DE L'ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE « INGENIERIE ET TERRITOIRES (IT04) »**

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

Vu la délibération du Département des Alpes de Haute-Provence instituant l'Agence départementale - Ingénierie et Territoires 04 (IT04) au service des collectivités, en date du 17 mars 2017 ;

Vu les statuts de IT04 adoptés par l'Assemblée générale constitutive du 21 juin 2017 et modifiés par l'Assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2019 ;

Vu le règlement intérieur des adhérents de IT04 approuvé par le Conseil d'administration du 10 janvier 2018 ;

**Vu la délibération n° 22/2017 du Conseil Municipal en date du 05 octobre 2017.**

Le Maire rappelle que IT04 apporte à ses adhérents un appui technique et administratif sous la forme de conseils ou d'assistance aux maîtres d'ouvrage, dans les domaines suivants :

- Eau potable, assainissement et milieux aquatiques ;
- Voirie et réseaux divers ;
- Recherche de financements ;
- Information des adhérents sur les sujets en relation avec la gestion locale.

IT04 pourra également intervenir, sur sollicitation d'un membre pour un besoin spécifique et après avis du Conseil d'administration, sur des missions relevant d'autres domaines, dans la limite des prestations décrites au règlement intérieur.

**Le Conseil, à l'unanimité,**

- **approuve le règlement intérieur de IT 04 adopté par le Conseil d'administration du 10 janvier 2018, et d'adhérer pour accéder aux services suivants :**

Services de base seuls	
Services de base avec accès aux services « Eau »	
Services de base avec accès aux services « Voirie et aménagement »	
Ensemble des services « Base » - « Eau » - « Voirie et aménagement »	OUI

- **désigne pour représenter la Commune au sein de IT 04 :**

Structures de moins de 5 000 habitants (population DGF)	
Un délégué titulaire : • <b>PLAUCHE Régis (3<sup>ème</sup> adjoint)</b>	Un délégué suppléant : • <b>SCOTTI Patrick (1<sup>er</sup> adjoint)</b>

- **autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision.**

## 7. QUESTIONS DIVERSES

### *Réunions*

- Capitaine Nicolas ORTH, chef de centre de Sisteron et commandant de la compagnie de Sisteron (SDIS04) du 20/08 : transmission du plan du Quartier Saint-Michel. Si on appelle les secours (112) à l'aide d'un téléphone portable, l'appelant reçoit un SMS. En y répondant, la personne est automatiquement géolocalisée.
- Comité de Pilotage Etude Eau Potable du 10/09 : transfert des compétences « Eau Potable » et « Assainissement collectif » à la CCJLVD au plus tard le 01/01/2026 ; objectif 2024. Décision sera prise, après étude complémentaire, sur la gestion par la CCJLVD ou par délégation de service public.
- Bureau (03/09) et réunion de la Communauté des Communes du 10/09 :
  - Le Maire de Bevons est membre des commissions « Eau et assainissement » et « Ordures ménagères »
  - Réhabilitation des sentiers de randonnées et circuits de la biodiversité, dont « Circuit des Grandes Terres » à Bevons
  - Achat des couvercles des conteneurs OMR
  - Intervention du Maire de Bevons sur le recyclage des cartons
- SIPCCRJ des 02/09 et 16/09 : dissolution envisagée avant la fin de l'année

### *Entretiens réalisés par les Bevonais*

- Enlèvement de très nombreux cartons et détritrus sur la zone de tri sélectif le 20/08
- Nettoyage des bas-reliefs et de la cour de la Mairie le 21/08
- Installation de l'office de restauration scolaire le 27/08
- Abribus à proximité de la zone de tri : rénovation entre les 23/08 et 05/09 (démontage, nettoyage au Karcher, remise en état des bancs et vitrage, mise en peinture)

### *Autres travaux réalisés*

- Travaux de voirie terminés pour les parkings du haut et du bas de la Mairie
- Débroussaillage du jardin de la Mairie
- Travaux préliminaires pour réseau Fibre SFR sur RD946

### *Entretiens et travaux à venir*

- Récupération de l'ancien transformateur EDF pour stockage matériel : demande envoyée
- Travaux de voirie du chemin de la Combe à réaliser après l'intervention d'ENEDIS
- Enfouissement de la ligne ENEDIS à l'entrée du Quartier Saint Michel : nécessité de mettre les installations aux normes actuelles à la charge de la commune si pas d'intérêt général (60 000 €) → non retenu
- Remplacement des lampadaires accidentés : prévu 2<sup>ème</sup> quinzaine d'octobre
- Maintenance de la pompe à chaleur de la salle Cœur de Village
- Maintenance de la chaudière à gaz de l'école
- Rénovation arrêt de bus Quartier Saint-Michel : appel à volontariat
- Nettoyage des fossés au bas de l'EREA et à la Bastie

### *Divers*

- Remboursement par la Commune des frais de transport des enfants pour la garderie
- Lotissement « La Combe » : le promoteur envisage la construction de 7 maisons hors d'eau hors d'air

La séance est levée à 22h40

Le Maire,  
**Marc HUSER**